

JLB/JPD/V/COMITE

Le Président

**OBJET : convocation réunion
du Comité syndical.**

à

Mesdames et Messieurs les
Membres du Comité syndical

La Plagne Tarentaise, le **05 MARS 2025**

Mesdames, Messieurs,

Considérant votre qualité de membres du Comité syndical, je vous invite à participer à la réunion plénière qui aura lieu :

Le 11 mars 2025 à 18h00

Au SIGP - Salle 2 bâtiment Les Provagnes à Macot - LA PLAGNE TARENTEISE

Préambules :

- o **De 16h30 à 17h30** : intervention du Vice-Président en charge des Finances du SIGP pour présenter le débat d'orientation budgétaire du budget général du SIGP de l'année 2025.
- o **De 17h30 à 18h00** : intervention de la SAP pour échanger avec les élus.

ORDRE DU JOUR DU COMITE SYNDICAL

- Désignation du secrétaire de séance.
- Ouverture de la séance.
- Approbation du procès-verbal de la séance du Comité syndical du 11 février 2025.
- Relevé des décisions.

ADMINISTRATION GENERALE

1. Mise à jour du tableau des effectifs non permanents du SIGP.

DOMAINE SKIABLE

2. Programmation des ouvertures de remontées mécaniques de l'été 2025.
3. Modification des tarifs publics des remontées mécaniques de l'été 2025.

TOURISME

4. Avenant 2 à la convention d'objectifs liant le SIGP et l'OTGP pour les missions touristiques.

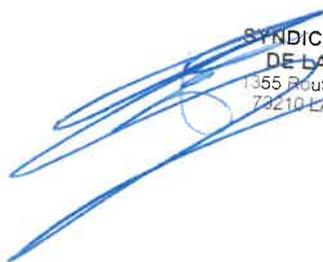
FINANCES

5. Budget général du SIGP : ouverture de crédits pour l'année 2025.
6. Budget général du SIGP : débat d'orientation budgétaire de l'année 2025.
7. Budget annexe Eau et Assainissement du SIGP : débat d'orientation budgétaire de l'année 2025.

INFORMATIONS DIVERSES ET QUESTIONS ORALES

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de mes salutations distinguées.

Jean-Luc BOCH



SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE LA GRANDE PLAGNE
1355 Route d'Amé - Les Provagnes
73210 LA PLAGNE TARENTAISE

POUVOIR

Je soussigné(e),, donne pouvoir à M, membre du Comité syndical pour me représenter pour tous les votes et décisions à prendre lors de la réunion qui aura lieu le (mention manuscrite) :

A, le

⇒ BON POUR POUVOIR (mention manuscrite) :

Signature

Pour mémoire, les statuts du SIGP prévoient :

« Article 7 : Les membres »

Les communes sont représentées comme suit au sein du Comité syndical :

- AIME-LA-PLAGNE : 4 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.
- CHAMPAGNY EN VANOISE : 3 délégués titulaires et 1 délégué suppléant.
- LA PLAGNE TARENTOISE : 6 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

En cas d'empêchement des délégués titulaires, les délégués suppléants sont appelés à siéger avec voix délibérative. »

⇒ Nous remercions donc les titulaires de bien vouloir organiser leur suppléance en cas d'absence à cette séance.